

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 20 janvier 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique, salle communale La Baratte à Echiré, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, jusqu'à 19h15, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Mathieu POUGNAND, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Iréna BARDINET (pouvoir donné à Sylvie AULIVIER), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND) et Gilbert NASARRE à partir de 19h15 (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD).

Secrétaire de séance : Julie MENARD

OBJET : Maison de la solidarité - Convention de mise à disposition de locaux à l'association YAKAFOKON

Le Maire informe l'assemblée que la présentation de cette délibération a lieu hors le vote de Mathieu BERARD, Julie MENARD et Cyril REUILLON, conseillers municipaux étant intéressés à l'affaire qui en fait l'objet (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Le Maire expose.

La Maison de la Solidarité accueille une antenne de distribution alimentaire hebdomadaire du Secours populaire, les activités culturelles et sociales du Secours Catholique Échiré/Saint-Gelais et le tri de bouchons au profit de l'association Les Bouchons d'Amour en partenariat avec le Centre Socioculturel de Souché.

L'association YAKAFOKON, nouvellement créée, a sollicité la commune d'Échiré pour la mise à disposition d'un espace à la Maison de la Solidarité pour y développer une activité de « Repair café ».

Cette activité répond pleinement à la notion de solidarité du bâtiment communal.

Des échanges avec l'association ont permis de définir les besoins, les espaces et temps d'occupation nécessaires à leur activité.

Vu l'accord entre les parties sur les conditions et modalités de la mise à disposition de salles communales à usage partagé au sein de la Maison de la Solidarité,

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention correspondant.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver les termes de la convention présentée, à passer avec l'association YAKAFOKON ;**
- **d'approuver les conditions et modalités décrites dans cette convention, de la mise à disposition de salles communales à usage partagé, sise Maison de la Solidarité à Echiré, 94 rue de la Poste ;**
- **d'autoriser le Maire ou le premier adjoint délégué à la Vie Associative, à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants (Mathieu BERARD, Julie MENARD et Cyril REUILLON, conseillers municipaux, n'ayant pas pris part au vote).

Fait et délibéré le 28 janvier 2022,

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire. 01 FEV. 2022
Reçu en Préfecture le :
Notifié ou publié le : 01 FEV. 2022